



COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance lundi 10 janvier 2022 à 19 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil salle des fêtes.

Présents : Mrs MICHEL, LEFEBVRE, BONNARD, LE ROY, VAN VOOREN, VOGT et

Mmes NUYTENS, KRAL, MEYER, WALBRECQ,

Absent excusé : M. NOÉ

Absent :

Procurations : Mme DELAPORTE représentée par Mme NUYTENS, Mme STRAZEL représentée par M. BONNARD, M. LESUEUR représenté par M. LEFEBVRE, M. ARMIEL représenté par M. LEFEBVRE,

1. **Secrétaire de séance** : Mme MEYER

2- Approbation du dernier compte-rendu

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance par M. le Maire, celui-ci est adopté à l'unanimité. M. le Maire invite les conseillers présents à le signer.

3- Demande de subvention DETR aménagement Mairie et APC
(délibération 2022-003)

M. Le Maire présente l'étude réalisée pour l'aménagement du bâtiment de l'ancienne école rue neuve afin d'installer la mairie et l'agence postale. L'ensemble des travaux comprend l'aménagement des bureaux pour la mairie et d'un bureau pour l'agence postale. Avec l'aménagement du parvis et la mise aux normes PMR de l'ensemble.

Le coût de l'opération s'élève à la somme de 438 485.37 € HT.

M. LE ROY souhaite ne pas se prononcer sur ce dossier car aucun document n'a été transmis avant la réunion. Et que le déplacement de la mairie dans l'ancienne école n'a pas été acté. M. Le maire répond que l'étude est parvenue en mairie tardivement mais le délai pour déposer les demandes de subvention sont très courts et les dates maxima sont à respecter, notamment pour la DETR, délai fixé au 31 janvier 2022. Si nous ne faisons pas de demande aujourd'hui et que la décision de déplacer la mairie et l'agence postale est prise, il sera trop tard.

M. BONNARD demande ce que nous ferons du bâtiment actuel. M. Le maire répond qu'à ce jour, on ne peut apporter de réponses. L'ouverture de la canalisation sur le trottoir est prévue le 24 janvier. A partir de là, la responsabilité pourra être connue. M. BONNARD répond que c'est un beau projet. M. Le maire répond qu'il manque de la surface et que le projet est à revoir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 13 voix pour et une abstention :

- De solliciter auprès de l'Etat et au titre de la DETR suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant	%
Travaux d'aménagement de la mairie et de l'agence postale	438 485.37 €	Etat - DETR	153 470.00 €	35
		Conseil Départemental	162 240.00 €	37
		Commune	122 775.37 €	28
TOTAL	438 485.37 €	TOTAL	438 485.37 €	100

- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

4- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental - aménagement mairie et agence postale (délibération 2022-002)

M. Le Maire présente l'étude réalisée pour l'aménagement du bâtiment de l'ancienne école rue neuve afin d'installer la mairie et l'agence postale. L'ensemble des travaux comprend l'aménagement des bureaux pour la mairie et pour l'agence postale, avec l'aménagement du parvis et la mise aux normes PMR de l'ensemble.

Le coût de l'opération s'élève à la somme de 438 485.37 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 13 voix pour et une abstention :

Dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant	%
Travaux d'aménagement de la mairie et de l'agence postale	438 485.37 €	Etat - DETR	153 470.00 €	35
		Conseil Départemental	162 240.00 €	37
		Commune	122 775.37 €	28
TOTAL	438 485.37 €	TOTAL	438 485.37 €	100

- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

5- Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Plateau Picard au titre de la CRTE - aménagement mairie et agence postale (délibération 2022-003)

M. Le Maire présente l'étude réalisée pour l'aménagement du bâtiment de l'ancienne école rue neuve afin d'installer la mairie et l'agence postale. L'ensemble des travaux comprend l'aménagement des bureaux pour la mairie et pour l'agence postale, avec l'aménagement du parvis et la mise aux normes PMR de l'ensemble.

Le coût de l'opération s'élève à la somme de 438 435.37 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 13 voix pour et une abstention :

- De solliciter auprès de la Communauté de Communes du Plateau Picard au titre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique une subvention.
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

6- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental - aménagement et sécurisation de la rue Neuve (délibération 2022-004)

M. Le Maire présente l'étude de la SAO-ADTO réalisée pour l'aménagement et la sécurisation de la rue Neuve. L'ensemble des travaux comprend la création de trottoirs sécurisés aux normes PMR, organiser le stationnement, réaxer la Rue Neuve dans le but de faciliter et de sécuriser l'accès au regroupement scolaire pour les écoliers, et au bâtiment communal qui fera l'objet d'un aménagement pour accueillir la mairie et l'agence postale.

Il y a lieu également de prévoir l'enfouissement des réseaux, non inclus dans la présente étude.

Le coût de l'opération s'élève à la somme de 194 980.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 13 voix pour et une abstention :

- De solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention, suivant le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant	%
Aménagement et sécurisation de la rue Neuve	194 980.00 €	Etat - DETR	64 000.00 €	32.80
		Conseil Départemental	91 640.60 €	37+10
		Commune	39 339.40 €	20.20
TOTAL	194 980.00 €	TOTAL	194 980.00 €	100

- D'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

7- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR - aménagement et sécurisation de la rue Neuve (délibération 2022-005)

M. Le Maire présente l'étude de la SAO-ADTO réalisée pour l'aménagement et la sécurisation de la rue Neuve. L'ensemble des travaux comprend la création de trottoirs sécurisés aux normes PMR, organiser le stationnement, réaxer la Rue Neuve dans le but de faciliter et de sécuriser l'accès au regroupement scolaire pour les écoliers, et au bâtiment communal qui fera l'objet d'un aménagement pour accueillir la mairie et l'agence postale.

Il y a lieu également de prévoir l'enfouissement des réseaux, non inclus dans la présente étude.

Le coût de l'opération s'élève à la somme de 194 980.00 € HT.

M. Le maire ajoute que cette rue pourrait être remise en double sens. Les membres du conseil émettent un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 13 voix pour et une abstention :

- De solliciter auprès de l'Etat au titre de la DETR une subvention, suivant le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant	%
Aménagement et sécurisation de la rue Neuve	194 980.00 €	Etat - DETR	64 000.00 €	32.80
		Conseil Départemental	91 640.60 €	37+10
		Commune	39 339.40 €	20.20
TOTAL	194 980.00 €	TOTAL	194 980.00 €	100

- D'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

8- Demande de subvention auprès du SEZEO - aménagement et sécurisation de la rue Neuve (délibération 2022-006)

M. Le Maire informe qu'il a sollicité le SEZEO pour effectuer une étude pour l'enfouissement des réseaux. Le rendez-vous est fixé prochainement. Cependant afin de ne pas perdre de temps, il demande à l'assemblée la possibilité de saisir le SEZEO pour une demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 13 voix pour et une abstention :

- De solliciter auprès du SEZEO une subvention,
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

9- Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Plateau Picard - installation d'une borne électrique (**délibération 2022-007**)

M. Le Maire présente un devis pour l'installation d'une borne électrique pour le marché.

L'emplacement reste encore à déterminer.

Le coût de l'opération s'élève à la somme de 1282.49 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De solliciter auprès de la CCPP une subvention, suivant le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant	%
Installation borne électrique	1282.49 €	CCPP	513.00 €	40
		Commune	769.49 €	60
TOTAL	1282.49 €	TOTAL	1282.49 €	100

- D'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

10- Prolongation de prise en charge du logement de remplacement (**délibération 2022-008**)

Considérant le sinistre et l'évacuation du bâtiment de la mairie et de l'agence postale suite au sinistre survenu le 2 août 2021,

Vu la délibération N°2021-042 du 4 octobre 2021,

Considérant que le bâtiment est à ce jour en travaux et dans l'impossibilité d'être loué ou d'exercer son activité de service public,

Il est proposé à l'assemblée de prolonger la prise en charge de l'appartement N°1,


Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 12 voix pour et deux abstentions :






- De prolonger la prise en charge du règlement de l'appartement 58 rue de Vieuville pour un montant de 650 € mensuel pour une durée de six mois,
- De préciser que si l'immeuble au 7 rue de Paris venait, avant le délai de 6 mois, à être déclaré habitable et sans danger, la prise en charge sera stoppée dès sa déclaration,
- De stopper la facturation du chauffage durant la période de cette prise en charge,
- De laisser courir les loyers du logement sis 7 rue de Paris suivant le bail établi.

Informations de M. le Maire

 Concernant les travaux en cours :

- Agrandissement de la boulangerie : les travaux sont terminés,
- Cabinet médical : L'ouverture a eu lieu le 3 janvier 2022 comme prévu. Il reste un cabinet de libre.
- Sinistre mairie : La cave a été comblée par 9.50 toupies de béton de 7 M3, l'opération s'est effectuée en deux phases. Pour permettre l'ouverture du trottoir prochainement, nous allons faire le confortement des menuiseries extérieures.
- Travaux trottoirs rue Pennellier : Reste l'implantation du mobilier urbain qui est en attente de livraison. Les espaces verts sont en phase de réalisation.

 La société Informa'Truck a sollicité la mairie pour une installation sur emplacement de parking, une fois par mois. Prochaine date le 14/01/2022. C'est un camion-atelier assurant la réparation de vos ordinateurs et la vente de composants ou de matériels,

-  Le démontage des illuminations de Noël sera fait prochainement,
-  Il donne connaissance d'un mail de l'académie d'Amiens concernant un préavis de grève pour ce jeudi 13/01,
-  Informe que les obsèques de Mme Jarriault et son fils ont eu lieu jeudi dernier. La commune prendra en charge leurs obsèques. Les défunts n'ayant plus de famille proche.
-  Précise les dates pour les prochaines élections et informe de la date limite d'inscription sur les listes électorales,
-  Donne lecture du mail de Mme Delaporte concernant les problèmes de stationnement sur le béton lavé et sur un emplacement non matérialisé,

N'ayant plus d'informations, M. le Maire donne la parole à l'assemblée.

Mme NUYTENS : Remercie l'assemblée pour l'aide apportée à la distribution des colis pour nos aînés. Signale également qu'un dépôt d'ordures a été fait au PAV de la rue des Brodeuses,

M. LE ROY : Qu'il a pris connaissance du compte-rendu de la société Enertrag sur le 1^{er} atelier/échange. Donne lecture de l'avis donné par le conseil municipal en 2017 concernant le projet éolien sur la commune.

Mme WALBRECQ : Demande si on pourrait refaire les peintures jaunes pour les interdictions de stationner car elles sont peu visibles et de ce fait les automobilistes stationnent. M. Le maire répond que cela sera fait au printemps. Demande si les réunions de conseil pourraient être faites à 20 heures ? M. VOGT demande : pourquoi pas le vendredi ? à la grande majorité, il est répondu que non.

Mme KRAL : Pourrait-on réfléchir à l'installation d'une borne électrique pour rechargement de véhicules ? M. Le maire répond qu'il va bientôt rencontrer le directeur du Sezeo, il posera la question.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de question de l'assemblée,

La séance est levée à 21 heures 35

Prochain conseil probable début février 2022

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la présente séance de conseil municipal a comporté huit délibérations.

Thierry MICHEL		Philippe LEFEBVRE	
Thomas LESUEUR		Edith NUYTENS	
Morgan ARMIEL		Fabrice BONNARD	
Lydia DELAPORTE			
Annyck KRAL		Patrick LE ROY	
Delphine MEYER		Bertrand NOÉ	
Alexandra STRAZEL		Xavier VAN VOOREN	
Nicolas VOGT		Janina WALBRECQ	